



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

évasion fiscale

Question écrite n° 42807

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la proposition formulée dans le rapport intitulé « Évasion des capitaux et finance : mieux connaître pour mieux combattre » de la commission d'enquête sénatoriale sur le rôle des banques et acteurs financiers dans l'évasion des ressources financières consistant à assurer une protection adaptée des lanceurs d'alerte. Il lui demande son avis sur cette proposition et le cas échéant dans quels délais elle pourrait être mise en œuvre.

Texte de la réponse

Le titre III de la loi n° 2013-1117 du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière renforce les dispositions de protection contre toute éventuelle sanction ou mesure de rétorsion, dont bénéficient les agents du secteur public ou du secteur privé signalant des faits constitutifs d'une infraction dont ils ont connaissance dans le cadre de leur fonction, en instituant un dispositif général de protection des lanceurs d'alerte. Cette protection concerne tout salarié de droit privé ou tout agent public pour les crimes et délits, de quelque nature que ce soit, qu'il relate ou dont il témoigne de bonne foi. La protection des lanceurs d'alerte est notamment renforcée par une inversion de la charge de la preuve ; en cas de litige, c'est à la partie défenderesse qu'il incombe de prouver que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à la déclaration ou au témoignage de l'intéressé. En outre, ce dispositif est complété d'une mesure d'accompagnement des lanceurs d'alerte en leur permettant d'être mis en relation, à leur demande, avec le service central de prévention de la corruption.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42807

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11952

Réponse publiée au JO le : [24 juin 2014](#), page 5259